

Éloigner la production animale

Les fermes avec bétail seront soumises à de nouvelles distances minimales par rapport aux habitations. Ce qui devait permettre une cohabitation pacifique engendre en pratique frustration et incompréhension.

Texte et photos: Verena Bühl

À Albikon dans la commune de Kirchberg SG, Thomas et Daniela Marty gèrent en deuxième génération leur ferme Demeter de 20 hectares avec 23 vaches laitières en pâture intégrale et 1500 poules pondeuses. Le hameau, entouré de prairies, de pâturages et de vergers, est en zone agricole. «Avant il y avait à Albikon sept familles paysannes, aujourd'hui nous sommes la seule ferme», raconte Thomas Marty. Vu que les sols sont lourds et le temps souvent humide, le site ne convient pas bien pour les grandes cultures mais très bien pour la production animale herbagère.

Il y a deux ans, leur plus jeune fils s'est décidé pour un avenir sur le domaine. «Maintenant que nous savons que notre ferme va continuer, nous aimerions moderniser la stabulation», dit Thomas Marty. La vieille étable doit devenir une stabulation libre avec robots d'évacuation du fumier. «Nous prévoyons de l'équiper d'un couloir d'affouragement. C'est la solution la moins chère – et elle utilise peu de surface.» Les clarifications préliminaires auprès du service cantonal de l'environnement (SCE) les ont cependant refroidis. «Nous avons calculé la distance avec la prochaine maison d'habitation selon FAT 476 – ça faisait

juste 42 mètres. Mais le SCE a calculé avec un nouvel outil selon AS 59 et est arrivé à 104 mètres.» Impossible dans le petit hameau: «Il faudrait alors construire la stabulation en pleine prairie.»

Le nouvel outil avec lequel le SCE a calculé les distances n'est pas encore officiellement en vigueur (encadré). «Nous connaissons plusieurs cas dont les demandes de construire ont été refusées à cause des nouveaux calculs des distances», rapporte Laura Spring, coresponsable politique chez Bio Suisse. Les fermes bio qui veulent investir pour plus de bien-être animal sont particulièrement touchées.



Les poules ont un grand parcours, les vaches laitières passent une grande partie de l'année au pâturage. Thomas Marty veut agrandir la stabulation tout en économisant le terrain afin de bien préparer sa ferme pour l'avenir.



Les plus grandes distances minimales pourraient bien rendre les transformations d'étables souvent impossibles même si le hameau, comme à Albikon SG, se trouve en zone agricole.

Cela ne fait aucun doute que les gens doivent être protégées contre des charges exagérées. Or le bien-être animal et la protection du paysage ne sont pas bien pris en compte avec le nouvel outil et des investissements dans des systèmes respectueux des animaux sont bloqués. «Il serait plus judicieux de favoriser les innovations et le conseil pour séparer les fèces et l'urine afin de diminuer la pollution ammoniacale et donc les émissions d'odeurs.»

L'Union suisse des paysans (USP) critique aussi ce procédé. «Nous voulons être inclus comme concernés dans l'élaboration de la nouvelle aide à l'exécution», exige le directeur de l'USP Martin Rufer. «Elle ne doit pas entrer en contradiction avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire qui donne la priorité à l'agriculture hors des zones à bâtir.» L'USP exige une évaluation des conséquences de la réglementation et une pesée de tous les intérêts.

L'urbanisation se rapproche toujours plus

Fabian Wirth, paysan Demeter près de Niederuzwil SG, a aussi été freiné dans ses plans d'avenir. Il a repris il y a deux ans la

location de la ferme bio Neuhof de ses parents. C'est une ferme en pâture intégrale avec beaucoup d'herbages d'un tenant pour 40 vaches laitières et engraissement au pâturage – le site n'est pas bon pour les grandes cultures. La ferme a été déplacée, puis les habitations alentour se sont de nouveau rapprochées.

Des idées pour le bien-être animal ont été freinées

Fabian Wirth a beaucoup d'idées pour faire progresser la ferme. Il voulait transformer l'ancienne stabulation libre de 1989 en stabulation de compostage moderne. «Nous voulions ainsi donner à nos vaches nettement plus de confort. Nous aurions en outre pu élever nos veaux nous-mêmes au lieu d'en vendre une partie.» Il était prévu d'inclure l'ancienne surface du silo tranchée pour bétonner le moins possible de terrain – à bon marché et tout sous le même toit. Mais cela n'aboutira peut-être pas. «Les nouvelles prescriptions cantonales sur les distances minimales pour les émissions d'ammoniac et d'odeurs nous mettent devant de grands défis», explique Fabian Wirth. Ces dernières années >

À propos du contexte

L'Ordonnance sur la protection de l'air prescrit des distances minimales entre les exploitations qui ont du bétail et les habitations. Depuis 1995 on calcule ces distances d'après le Rapport FAT 476 qui a été révisé en 2005. Avec son rapport AS 59, Agroscope a créé en 2018 une nouvelle base scientifique pour le calcul en invoquant une actualisation avec de nouveaux systèmes d'élevage et de nouvelles connaissances issues de la recherche sur les odeurs. En 2023, la Conférence des services de l'environnement a donné à Cercl'Air, la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air, le mandat d'élaborer une aide à l'exécution pour les distances minimales qui repose sur l'AS 59. Elle n'est pas encore en vigueur.

Selon l'AS 59, la surface importante pour les odeurs joue un rôle central et remplace l'actuelle référence «nombre d'animaux par UGB». Concrètement: Plus la surface dont un animal dispose est grande plus il y a d'odeurs produites. C'est pourquoi la distance minimale serait moins grande pour une stabulation entravée que pour une stabulation libre avec parcours même si les deux comptent autant d'animaux. Le problème est aggravé pour les fermes bio qui donnent à leurs bêtes nettement plus de place que le minimum exigé par la loi.

Il semble bien qu'on ne sait pas comment le conflit d'intérêts entre protection contre les immissions, bien-être animal et protection du paysage peut être résolu.



Rapport «Bases relatives aux odeurs» (AS 59) et cas d'exemple

www.agroscope.admin.ch >

Chercher: Bases relatives aux odeurs

> il a dépensé beaucoup d'argent et de travail pour des clarifications. «Nous nous donnons beaucoup de peine pour être bien installés et avoir une petite empreinte écologique.» Il a maintenant envisagé un plan B pour réaliser au moins quelques

les exigences augmentent en même temps qu'on limite leurs possibilités de développement. «Les producteurs bio cherchent de nouvelles voies, ils acceptent de produire moins pour que les animaux, la biodiversité et la protection de l'environnement

politique qui est à l'œuvre au niveau fédéral sur la question des distances minimales.

Thomas Marty veut déposer encore cette année sa demande de construire. Il reste optimiste: «Nous avons de bons rapports avec notre voisin, personne ne s'est

«Selon les nouveaux calculs, nous devrions construire notre stabulation dans notre belle prairie.»

Thomas Marty, Chef d'exploitation Demeter à Albikon SG

améliorations pour ses bêtes, mais l'incertitude de planification demeure.

«La situation n'est pas équitable», critique Laura Spring. Pour les producteurs,

se portent mieux. Ils satisfont ainsi des requêtes qui jouissent d'une grande priorité dans la société. Ça mérite le respect.» Bio Suisse va continuer de soutenir le travail

jamais plaint.» Mais pour lui il ne s'agit pas que de sa ferme: «Je suis sûr que bien de collègues sont concernés mais n'en ont pas conscience.»

Bioactualités

Le magazine spécialisé du secteur bio

☐ Je m'abonne au magazine Bioactualités. 10 numéros par année pour 65.- Fr. (étranger: 79.- Fr.)

☐ J'aimerais un exemplaire d'essai gratuit du magazine Bioactualités

☐ J'aimerais la newsletter gratuite de la plateforme en ligne bioactualites.ch

Prénom / Nom

Adresse

NPA / Localité / Pays

Courriel

Date

Signature

Découper le talon et l'envoyer à:

Bio Suisse, Édition Bioactualités
Peter Merian-Strasse 34, 4052 Bâle
+41 61 204 66 66, edition@bioactualites.ch



S'abonner en ligne
bioactualites.ch/magazine